

documentation

Pour un service de qualité, constats et préconisations

■ À l'instar des instituts de formation paramédicale, les centres de documentation doivent faire face, depuis les fortes hausses de quotas d'entrée dans les écoles, à une insuffisance relative manifeste des moyens qui leur sont alloués ■ Pour tenter d'y remédier, un groupe de documentalistes de la région Pays de la Loire mandaté par le Cefiec a réalisé, entre avril 2003 et avril 2004, une enquête auprès des quinze centres de documentation de la région. ■ Il en ressort une grande diversité de situations, avec des moyens souvent inférieurs aux recommandations et aux moyennes observées dans l'enseignement supérieur ■ Avant d'envisager une mutualisation de leurs moyens, comme cela a été proposé aux instituts par les tutelles de la région, un certain nombre de propositions a été préconisé afin d'homogénéiser les moyens et les modes de fonctionnement actuels.

GRUPE DE TRAVAIL
DES DOCUMENTALISTES
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

Le Comité d'entente des formations infirmière et cadre (Cefiec) de la région Pays de la Loire a rencontré l'Agence régionale de l'hospitalisation (ARH) et la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales (Drass) de la région dès 2003 afin de signaler les insuffisances des moyens alloués aux instituts de formation paramédicale, au regard des fortes augmentations des quotas d'étudiants.

En ce qui concerne les centres de documentation, les organismes de tutelles ont alors proposé aux instituts de la région de mutualiser leurs services documentaires.

Avant d'envisager cette possibilité, le Cefiec régional a missionné un groupe de travail composé de documentalistes auquel il a demandé d'élaborer une analyse de l'existant dans la région. L'objectif était de présenter les résultats de cette enquête afin d'alerter sur les moyens actuellement offerts, pour améliorer la qualité de service des centres de documentation.



LA DÉMARCHÉ

■ Un questionnaire a été élaboré et envoyé aux 15 centres de documentation de la région dès avril 2003. 14 y ont répondu.

■ Les réponses ont permis d'élaborer une analyse¹ de l'existant, puis un référentiel² de préconisations. Synthétique, ce dernier a mis en corrélation :

- l'état de la documentation dans les instituts de formation paramédicale de la région ;
- les états moyens observés dans d'autres structures documentaires, notamment celles de l'enseignement supérieur, car tous les étudiants, quelles que soient leurs

filières, devraient pouvoir bénéficier des mêmes outils pour suivre leurs études supérieures ;

• des préconisations pour un mode de fonctionnement optimal des centres de documentation des instituts de formation paramédicale.

■ Une synthèse³ a, un an plus tard, été présentée aux mandataires et envoyée aux tutelles. Elle doit être défendue prochainement par le groupe auprès de ces dernières.

DU CONSTAT...

Tous les instituts disposent d'un espace réservé à la documentation. Ceci laisse supposer qu'ils ont la volonté de répondre à la mission de documentation indiquée dans l'article 1^{er} de l'arrêté du 30 mars 1992 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation en soins infirmiers (Ifsi).

Cependant, malgré cette volonté affichée et au-delà de la différence de taille entre les instituts eux-mêmes, les résultats

MOTS CLÉS

- Accueil
- Analyse de besoins
- Centre de documentation
- Démarche qualité
- Documentaliste
- Institut de formation
- Qualification professionnelle
- Statut



Rubrique réalisée avec le Réseau national des documentalistes hospitaliers (RNDH)

Seulement 29 % des documentalistes se considèrent comme faisant partie de l'équipe pédagogique

NOTES

1. Pays de la Loire : Groupe des documentalistes.

Analyse de l'existant en documentation au service des Ifsi et des IFCS de la région des Pays-de-la-Loire*, janv. 2004 (<http://www.cefic.fr/pedagogie/travaux/para/documentation.htm>)

2. Pays de la Loire : Groupe des documentalistes.

Fonctionnement des centres de documentation d'institut de formation paramédicale : du constat aux préconisations*, avril 2004

3. Pays de la Loire : Groupe des documentalistes.

Fonctionnement optimum d'un centre de documentation d'instituts de formation paramédicale*, mai 2004

*Documents disponibles auprès d'Isabelle Chauvin lschauvin@chu-angers.fr

4. Lachenaud JP.

Bibliothèques universitaires : le temps des mutations : rapport d'information. Sénat-Commission des Finances, 1998, 59 (<http://www.senat.fr/rap/r98-059/r98-059mono.html>)

5. Lachenaud JP. *Op.cit.*

6. Bisbrouck MF.

Les bibliothèques universitaires : l'évaluation des nouveaux bâtiments. In *Bulletin des Bibliothèques de France*, (45), 2000 ; 3 : 31-8

.../...

► de l'enquête laissent apparaître une grande disparité des situations, avec des moyens alloués souvent inférieurs aux recommandations citées et aux moyennes observées.

■ Concernant le personnel.

• **Si les instituts ont pratiquement tous un responsable de documentation**, preuve de la spécificité de cette fonction, néanmoins, quatre instituts sur douze en emploient un seulement à temps partiel. Or, lorsque l'on se réfère à l'analyse qui porte du ratio personnel/usagers, il semblerait que les centres soient sous-dotés par rapport aux recommandations moyennes des bibliothèques universitaires en France, en Angleterre et en Allemagne⁴.

Par ailleurs, seuls sept instituts sur quatorze emploient du personnel assistant (en équivalent temps plein inférieur ou égal à 50 %), alors que l'analyse de la charge de travail démontre que les activités manuelles représentent un tiers des tâches d'un centre de documentation.

• **Tous les personnels responsables sont formés en documentation** (niveau d'étude moyen : bac + 4). Comme au niveau national, il s'agit en général de femmes âgées de 25 à 34 ans, avec en moyenne 2,5 ans d'ancienneté dans le poste.

• **Les documentalistes sont majoritairement recrutés sur les grilles administratives de catégorie B** (en CDD ou CDI), mais deux d'entre eux sont encore en "contrat emploi-jeune".

■ **Concernant le budget**, il apparaît une grande hétérogénéité de situations. Celle-ci peut notamment être expliquée par une difficulté à obtenir ces informations (absence de réponses, difficultés

à isoler la documentation, multiples origines possibles des recettes...).

■ **Concernant les heures d'ouvertures**, les centres sont pour la plupart ouverts cinq jours sur sept, même en l'absence du personnel de documentation (temps partiel, repas).

■ **Concernant les modalités d'accueil et l'équipement**, les centres de documentation sont largement sous-dotés en places assises (la moyenne des pays développés étant d'une place pour cinq étudiants⁵) et en superficie (le ratio minimum internationalement reconnu est de 1,50 m² par étudiant⁶).

On trouve en moyenne un poste informatique pour cinquante étudiants (mais deux centres ne possèdent aucun poste et huit sont en dessous de cette moyenne) et un accès à internet pour 100 étudiants!

Tous les centres disposent d'une photocopieuse ; un seul est équipé d'un système antivol.

■ **Concernant les outils documentaires :**

• **les thésaurus les plus utilisés** sont Doc Inf⁷ et BDSF⁸, mais quatre centres n'en utilisent pas. Les classifications les plus retenues sont la Dewey⁹ et la Cando¹⁰ ;

• **quatre centres n'ont pas de logiciel documentaire** ; les autres utilisent Jlb Doc, Taurus, Alexandria, Cindoc, Bibal. Seule la moi-

tié des centres informatisés gère aussi le prêt avec un logiciel.

■ **Concernant l'environnement professionnel du documentaliste :**

• **une coopération s'opère avec les bibliothèques de l'environnement local** (BU ou BM¹¹, Drass, Conseil général, ORS¹², relais de l'Inpes¹³...) dans la quasi-totalité des cas, et presque tous les documentalistes sont membres d'une association ou d'un réseau de professionnels (RNDH¹⁴, ADBS¹⁵, Réseau Croix-Rouge, Ascodoc Psy¹⁶).

• **En ce qui concerne l'environnement interne**, seulement 29 % des documentalistes se considèrent comme faisant partie de l'équipe pédagogique. Dans la majorité des cas, ils répondent à une demande ; ils sont plus rarement sollicités pour anticiper avec l'équipe la mise en place des enseignements et l'accompagnement des étudiants.

■ **Concernant les projets et besoins :**

• **60 % des projets concernent l'amélioration du service rendu aux utilisateurs ;**

• **46 % des besoins portent sur le personnel** (augmentation en nombre, amélioration de la formation, création de statuts) ;

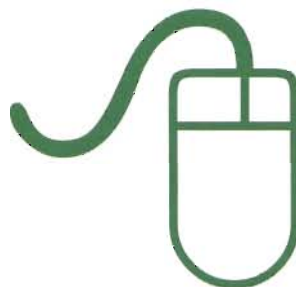
• **33 % sur une augmentation des moyens matériels ;**

• **21 % sur une intégration institutionnelle de la documentation.**

... AU CDI IDÉAL

Plusieurs préconisations ont découlé de cette étude.

■ **Pour un fonctionnement optimal** du centre de documentation, les instituts de formation devraient prétendre aux mêmes exigences que l'Éducation nationale, à savoir un documentaliste responsable à temps complet et du personnel assistant au prorata du nombre d'usagers afin d'assurer un bon fonctionnement



On trouve en moyenne un poste informatique pour cinquante étudiants (mais 2 centres n'en possèdent aucun et 8 sont en dessous de cette moyenne) et un accès à internet pour 100 étudiants!



NOTES

7. **Chese D, Jullien F.** DOC INF : thesaurus en soins infirmiers. Ifsi de Villefranche-sur-Saône, 1993
8. **BDSP** : Banque de données en santé publique
9. **Classification décimale Dewey**
10. **Cando** : classification alphanumérique de la documentation médicale et pharmaceutique
11. **BM** : Bibliothèque Municipale
12. **ORS** : Observatoire régional de la santé
13. **Inpes** : Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (ex-CFES)
14. **RNDH** : Réseau national des documentalistes hospitaliers
15. **ADBS** : Association des professionnels de l'information et de la documentation
16. **Ascodoc Psy** : Réseau documentaire en santé mentale
17. **Ministère de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur.** Loi d'orientation sur l'enseignement supérieur. *Bulletin officiel*, 26 janvier 1984, 84-52, art. 60
18. **Ministère de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur.** Circulaire relative aux missions des personnels exerçant dans les centres de documentation et d'information. *BO*, 13 mars 1986, 86-123
19. **Article 1^{er} de l'arrêté du 30 mars 1992** relatif aux conditions de fonctionnement des Ifsi

(équipement, heures d'ouverture...).

■ **La formation initiale du responsable de la structure** devrait être au minimum celle d'un niveau licence et tous les personnels devraient bénéficier d'une formation continue.

■ **Les documentalistes de la Fonction publique hospitalière (FPH)** devraient avoir un statut propre comme dans les autres fonctions publiques ou, au minimum, bénéficier d'une intégration dans les statuts existants de la FPH, ou encore, dans l'hypothèse d'un transfert à la région des personnels, pouvoir être intégrés dans les statuts existants de la Fonction publique territoriale (FPT).

■ **Concernant le budget**, on devrait pouvoir appliquer l'arrêté annuel du ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur concernant la part des frais de scolarité revenant de droit à la documentation, à savoir 25 euros/étudiant en 2004. À ce budget "minimum" peuvent également s'ajouter une part de la taxe d'apprentissage et/ou professionnelle, ainsi qu'une adhésion annuelle pour les lecteurs autorisés (cotisation de l'établissement de santé pour son personnel; cotisation individuelle pour les utilisateurs extérieurs).

■ **Les conditions matérielles d'accueil** devraient répondre aux exigences en termes de quantité et de qualité. Par exemple, en informatique, il est estimé qu'au moins un poste en accès libre pour quarante utilisateurs est nécessaire, chacun équipé de logiciels bureautiques, d'un logiciel documentaire et d'internet.

■ **Chaque centre devrait être équipé d'un logiciel documentaire performant** permettant toutes les opérations de recherche et de gestion. L'adhésion à des associations ou à des réseaux professionnels est incontournable si l'on souhaite faciliter les échanges

entre les centres de documentation, voire les mutualiser. Cette adhésion doit s'inscrire dans le cadre d'une démarche institutionnelle.

■ **Sans être formateur, le documentaliste devrait être reconnu par l'équipe pédagogique** pour ses missions spécifiques dans l'apprentissage de l'autonomie de l'étudiant, comme cela est déjà le cas dans l'enseignement supérieur¹⁷ et secondaire¹⁸. D'ailleurs, dans le cadre de la mission de documentation et de recherche des Ifsi¹⁹, le projet pédagogique devrait comporter un projet documentaire.

CONCLUSION

Avant d'envisager une mutualisation des moyens des centres de documentation des instituts comme le préconisaient les organismes de tutelle, il convient donc tout d'abord d'homogénéiser les moyens et les modes de fonctionnement actuels afin de mettre un

terme aux disparités constatées.

Les préconisations évoquées cidessus répondent à ces objectifs et pourraient s'inscrire dans un développement de la démarche qualité au sein des instituts de formation.

Est-il nécessaire de rappeler que la qualité de la formation des soignants de demain dépend aussi, en partie, de la qualité de l'offre en documentation ? ■

LES AUTEURS

Groupe de travail des documentalistes de la région Pays de la Loire : **Céline Blin, Gwénola Bily**, Ifsi Croix-Rouge Française, Laval (72) ; **Isabelle Chauvin**, IFCS du CHU, Angers (49) [rédactrice de l'article] ; **Jean-Damien Chene**, EPSM, La Roche-sur-Yon (85) ; **Brigitte Girault**, Ifsi du CHD, La Roche-sur-Yon (85) ; **Murielle Jouault**, Ifsi du CH Du Mans (72) ; **Yann Mariaux**, Ifsi du CH de Mayenne (53) ; **Yves De Singly**, Ifsi du CHU d'Angers (49)